

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 14 mars 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2016**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Luc Marcoux
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
6. **FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de février 2016
 - 6.2 Paiement à la compagnie Tijaro ltée du décompte progressif numéro 3 au montant de 31 312,48 \$ taxes incluses, pour la rampe pour personnes à mobilité réduite au stade de baseball Julien-Morin
 - 6.3 Abrogation du règlement 29-A-15 décrétant un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 94 223,71 \$,

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

montant correspondant aux coûts de la compensation due par les bénéficiaires pour les travaux municipaux du développement des Prés conformément au règlement 36-16 Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

- 6.4 Octroi d'une aide financière de 9 438,02 \$ au Centre Communautaire Élie-Carrier

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt des procès-verbaux des assemblées du comité consultatif d'urbanisme du 9 février et 9 mars 2016
- 7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de février 2016
- 7.3 Autorisation au projet de construction sur l'édifice situé au 1000, rue Child
- 7.4 Refus à la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 184, chemin Allard
- 7.5 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 644, rue des Champs
- 7.6 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour un projet de lotissement dans le développement McAuley
- 7.7 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 177, rue Victoria
- 7.8 Autorisation au projet de rénovation sur l'édifice situé au 58, rue Main Est

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Mandat à Solutions linguistiques Rouleau pour la révision linguistique du Crieur Public pour un montant de 546 \$ plus les taxes applicables par édition de 20 pages
- 8.2 Mandat à Carbone Graphique pour le graphisme du Crieur Public pour un montant de 880 \$ plu les taxes applicables par édition de 20 pages
- 8.3 Mandat au Progrès de Coaticook pour l'impression et la distribution du Crieur Public pour un montant de 1 930 \$ plus les taxes applicables par édition de 20 pages
- 8.4 Nouvelle entente entre la Ville de Coaticook et MRC de Coaticook établissant les tâches et obligations relativement à la publication du Le Crieur Public et autorisation de signature
- 8.5 Paiement au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook la somme de 7 267,73 \$ pour la réalisation du

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

projet d'amélioration du système d'insonorisation dans le cadre de l'obtention d'une aide financière du programme Rideau

- 8.6 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les fouilles archéologiques - Hôtel Queen, soit celle de la compagnie Patrimoine Experts au montant de 33 457,73 \$ taxes comprises
- 8.7 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook
- 8.8 Octroi d'une aide financière de 500 \$ aux Scèneux du Pavillon, de 500 \$ à Coatic'Art, de 500 \$ à la Chorale La clé des chants et de 200 \$ à Héritage Barnston

9. LOISIRS

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook pour le spectacle régional de patinage le 9 avril prochain
- 9.2 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à l'Association de Soccer-Football Coaticook-Compton (ASFCC) pour son 28e tournoi des Frontières qui se tiendra du 12 au 14 août 2016
- 9.3 Addenda à l'entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir entre la Ville de Coaticook et la MRC de Coaticook et autorisation de signature
- 9.4 Octroi d'une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Coaticook, de 1 500 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook et de 1 000 \$ au Club de Plein-air de Coaticook
- 9.5 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Mandat à la firme Jubinville et associés pour la réalisation des plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance de chantier lors de la réfection de la toiture du Complexe industriel situé sur la rue Merrill
- 11.2 Demande d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'installation d'un quai au lac Lyster
- 11.3 Autorisation au chef de division voirie de procéder à l'appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin Bilodeau

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.4 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'un balai ramasseur s'installant sur le chargeur avant de type John Deere 624K, année 2010, soit celle de la compagnie Longus Estrie (8348871 Canada inc.) au montant de 37 898 \$ taxes en sus
- 11.5 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat de transformateur, soit celle de la compagnie Carte International inc. au montant de 75 969 \$ plus les taxes applicables
- 11.6 Réquisition au montant de 5 300 \$ plus les taxes applicables, pour de l'équipement sur un tracteur afin d'effectuer l'entretien des pistes cyclables et l'anneau glacé
- 11.7 Réquisition au montant de 12 350 \$ plus les taxes applicables pour la réfection de la surface du terrain de basketball au parc Laurence
- 11.8 Réquisition au montant de 23 437,26 \$ plus les taxes applicables, pour les décorations de Noël de la rue Main, Child et Wellington
- 11.9 Réquisition au montant de 17 000 \$ plus les taxes applicables, pour l'ajout de salles de toilettes à la caserne de Baldwin
- 11.10 Réquisition au montant de 14 634 \$ plus les taxes applicables, pour divers panneaux de signalisation

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Octroi d'une aide financière de 500 \$ au Centre d'action bénévole pour la tenue de la Soirée régionale de reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole 2016

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Embauche de madame Carole Masson au poste de préposée à la caisse
- 14.2 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ à la Fondation Cégep de Sherbrooke
- 14.3 Octroi d'une aide financière au montant de 5 000 \$ à l'Exposition de la Vallée de la Coaticook

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion du règlement numéro 18-24 (2016) intitulé : règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2016 et refondant le règlement numéro 18-23 (2015) et demande de dispense de lecture

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.2 Avis de motion pour le règlement numéro 6-1-54 (2016) modifiant le règlement de zonage concernant l'autorisation de certaines catégories d'établissement d'hébergement touristique sur le territoire municipal et demande de dispense de lecture
- 15.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 6-1-54 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage concernant l'autorisation de certaines catégories d'établissement d'hébergement touristique sur le territoire municipal
- 15.4 Avis de motion pour le règlement numéro 6-1-55 (2016) modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook concernant la délimitation de la zone à risque et demande de dispense de lecture
- 15.5 Adoption du projet de règlement numéro 6-1-55 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook concernant la délimitation de la zone à risque d'inondation
- 15.6 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement d'emprunt 29-185 (2016) pour l'achat d'un camion 10 roues et de l'équipement à neige
- 15.7 Adoption du règlement numéro 29-184 (2016) décrétant une dépense de 443 244 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 147 sud
- 15.8 Adoption du règlement d'emprunt numéro 29-186 décrétant une dépense de 204 766 \$ pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville
- 15.9 Adoption du règlement d'emprunt numéro 29-187 (2016) décrétant une dépense de 243 265 \$ pour la réfection de la toiture du complexe Merrill
- 15.10 Adoption du règlement numéro 12-5 RM330 (2016), règlement abrogeant le règlement numéro 12-5 RM330 (2015) et autres amendements relatifs au stationnement
- 15.11 Adoption du règlement numéro 6-1-53 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes de hauteur et d'implantation ainsi que la délimitation des zones dans le secteur du développement McAuley (zones RB-318, RA-319 et RB-320)

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Nomination de monsieur François Fréchette à titre de directeur général de la Ville de Coaticook
- 16.2 Renouvellement de l'adhésion de la ville auprès du Conseil sport et loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2016

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 16.3 Octroi d'une aide financière à Événement de lutte amateur (ELA) au montant de 1 000 \$ pour la réalisation d'un gala de lutte au profit d'un enfant

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-03-33403

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 16-03-33403

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33404

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2016

RÉSOLUTION 16-03-33404

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 février 2016 et de l'assemblée extraordinaire du 16 février 2016 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 février 2016 et de l'assemblée extraordinaire du 16 février 2016 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

Monsieur Patrick Hivert du 184, chemin Allard :

- Il y a eu refus de sa demande de dérogation mineure

Monsieur Tanguay mentionne qu'il validera le dossier auprès du responsable de l'urbanisme et qu'un retour d'appel lui sera rendu.

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Période de dégel : interdiction de circuler des camions lourds, le gouvernement se prononce trop tard lors du dégel et par conséquent beaucoup de dommages ont été causés à nos routes;
- Le nettoyage des rues a débuté ce matin;
- Les cours d'eau sont sous haute surveillance, monsieur le maire explique le procédé de surveillance;
- Départ de notre directeur général monsieur Vincent Tanguay, merci pour ces dernières années et bonne chance dans vos projets futurs.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 LUC MARCOUX

- Acti-bus : transport collectif et adapté : bilan positif pour l'année 2015
L'assemblée générale annuelle aura lieu le 30 mars 2016
Achat d'un nouvel autobus;
- Régie des déchets : états financiers positifs pour l'année 2015;
- Un remerciement à notre directeur général monsieur Tanguay, merci de sa disponibilité.

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir à tous,

Bibliothèque

Pour le mois de la nutrition!

Prenez note que la conférence sur la nutrition, qui était prévue le 2 mars, aura lieu mercredi 23 mars à 19 h. Intitulée Enfants difficiles, vraiment, cette soirée donnée par l'organisme Croquarium, voué à l'éducation alimentaire. Vous voulez favoriser l'envie de goûter chez l'enfant et faire de l'alimentation une source de plaisir plutôt que de stress, pour le découvrir, venez expérimenter cette approche originale et pleine de sens qu'est l'éducation au goût.

Autres activités à venir

- Samedi 19 mars à 10 h : Heure du conte spécial de Pâques avec Caroline
- Mercredi 6 avril à 13 h 30 : Club de lecture
- Samedi 9 avril à 10 h : Heure du conte avec Caroline

Horaire de Pâques

Nous serons fermés le vendredi 25 et dimanche 27 mars pour le congé pascal. Pour les autres jours, vous pouvez vous référer à l'horaire régulier.

Musée Beaulne

Les expositions

- François Faucher, vibrationisme jusqu'au 20 mars 2016
- Johanne Coté, mémoire féminine du 13 mars au 17 avril 2016, c'était hier!

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Belle collaboration avec les trois cercles de fermières de Coaticook

Dans les expos à venir :

- La dentelle change de visage avec Véronique Louppe du 27 mars au 1 mai
- La communauté coaticookoise à travers les guerres mondiales du 17 avril au 22 janvier 2017

Pavillon des arts

- Tire le Coyotte ce vendredi à 20 h

Pour le scolaire

- Dans la tête et six sur terre le 22 mars à 9 h 30
Le 23 à 9 h 30 et 13 h le public est aussi invité
Le cout du billet 5,75 \$ taxes incluses.
- Samedi le 26 mars à 14 h, spectacle pour la famille Cirque théâtral Labokracboom, le passeport famille est accepté donc 20 \$ pour la famille
- Le 2 avril samedi à 14 h cinéma pour tous
- Vendredi le 8 avril théâtre de marionnettes pour adultes
Ce spectacle a fait partie de la sélection officielle de 60 festivals internationaux et saisons théâtrales dans 16 pays
- Le 15 avril la tournée des finissants de l'école nationale de l'humour à ne pas manquer, 14 humoristes, 14 visions du monde c'est à découvrir.

Merci à Vincent Tanguay ce fut un plaisir de vous connaître et de travailler avec vous. Bonne chance dans vos nouvelles fonctions, gang de chanceux à Rimouski!

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à vous tous,

Depuis l'assemblée du mois de février, il y a eu le tournoi Bantam-Midget au centre récréatif Gérard Couillard. Dans la première semaine d'activités, toutes les catégories B se confrontaient et la finale midget B a été totalement Coaticookoise. En effet, nos deux équipes midgets B se sont affrontées. Bravo à tous pour le bon spectacle que vous avez offert.

Dans la 2e semaine du tournoi, toutes les équipes de catégorie A se rencontraient. Les équipes de Coaticook étaient à l'honneur. Le Bantam A ont eu gain de cause 5 à 3 sur l'équipe d'Aylmer et notre midget A a vaincu les Bombardiers de Valcourt par la marque de 6 à 1. Félicitations à nos équipes représentantes, aux entraîneurs et aussi aux organisateurs de ce tournoi.

Pour continuer avec les sports d'hiver, je vous invite à venir assister au tournoi de hockey bottines des industries qui se déroulera les 2 et 3 avril prochain et aussi le 9 avril aura lieu le spectacle régional de patin du club de patin artistique de Coaticook. Profiter aussi des quelques dernières semaines d'activités à l'aréna avec les séries éliminatoires des équipes pee-wee B de la région.

Maintenant, passons aux sports d'été...Le soccer et le baseball mineur ont quant à eux commencés leurs pratiques intérieures à la Polyvalente La Frontalière. Il est encore le temps d'inscrire vos enfants si cela n'est pas déjà fait, et ce, en contactant l'une ou l'autre des associations qui vous intéressent. De plus, le baseball mineur organise un tournoi de balle lente

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

des industries qui se déroulera du 10 au 12 juin prochain. Si comme industries vous êtes intéressés à y participer, vous pouvez encore contacter le baseball mineur, mais faites vite, car les places sont limitées.

Pour finir, je vous informe que La Crosse commencera ses entraînements présaison à Polyvalente La Frontalière cette semaine. Mercredi le 16 mars de 18 h30 à 19 h 30 les novices, les pee-wee ainsi que les tykes et mini tykes y sont attendus et jeudi le 17 mars, ce sera le tour des bantams et de l'équipe féminine de s'entraîner.

Plus spécialement, je voudrais remercier M. Vincent Tanguay pour les services rendus à la ville de Coaticook. Ça fait seulement deux années que je le côtoie depuis mon entrée au conseil de la ville, mais je peux dire que j'ai énormément apprécié travailler à ses côtés, car il est intègre et toujours, il a su nous diriger droitement afin de prendre les meilleures décisions possible. Merci à toi Vincent et je te dis bonne chance dans tes proches fonctions. Rimouski n'en sera que GAGNANTE...

C'est tout pour moi M. le Maire

5.4 RAYNALD DROLET

Bonsoir à tous,

Comme je me suis absente le mois dernier pour prendre un peu de repos, j'ai un peu moins de contenu à vous communiquer ce mois-ci. Mais j'ai décidé de profiter tout de même du temps qui m'est alloué pour faire un peu de chauvinisme... Non non, pas de chauvinisme, mais plutôt pour vous communiquer ma fierté d'être Coaticookois.

Coaticook continue de rayonner et je trouve ça super! Dernièrement ce sont de nos entreprises manufacturières qui font jaser d'eux. Je tiens à féliciter tout d'abord CABICO pour l'article qui a paru dans LA PRESSE PLUS de février sur les grandes ambitions de son propriétaire M. Alain Ouzilleau qui est maintenant le plus grand fabricant de portes d'armoires au Canada.

Il y a quelques jours ce sont Les Industries de la Rive-Sud qui, pour une deuxième année consécutive, ont fait parler d'eux, et de notre belle ville, en se retrouvant dans les 50 entreprises les mieux gérées au Canada, Bravo! Nous sommes fières de vous avoir comme citoyen corporatif!

Je tiens également à souhaiter la bienvenue à deux nouveaux venus dans notre patelin. Valérie et Walter Courbot, qui nous arrive d'Europe et qui ont décidé de venir poursuivre leurs carrières d'entrepreneur chez nous, en prenant la relève au Motel La Source. Non seulement ils ont fait l'acquisition, mais également en y investissant immédiatement plus de 100 000 \$ de rénovations! Merci de nous avoir choisi et je suis convaincu que vous ne le regretterez pas.

Bravo également à Benoît Maurais et son fils Nicolas pour l'ouverture de 6 unités de motel à même le restaurant LA PLACE, un investissement de 200000 \$.

Je suis bien heureux de voir que des entrepreneurs commencent à répondre à la demande criante en hébergement que nous avons.

Un petit mot sur le salon de l'emploi, c'est vendredi de cette semaine. Cette année l'activité se tient à la salle L'ÉPERVIER. Mais je vous en parle parce que Rues Principales aura une table et peut s'occuper de vos offres

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

d'emplois, si vous êtes un commerce de moins de 10 employés Julie va s'occuper de vous. Mais vous devez faire parvenir vos infos à Rues Principales d'ici jeudi midi au plus tard.

Et finalement, le mois dernier je vous ai parlé des ateliers en marketing internet que Mme Michelle Blanc donne chez nous. Et bien il en reste un, c'est le 30 mars prochain et le sujet de ce 4e atelier est : Les médias sociaux, la recette parfaite!

Cet atelier s'adresse aux gens du tourisme, du commerce de détail et aux gens de la culture. (le coût est de 50 \$/atelier).

Aucune inscription ne sera prise à Rues Principales ou à la MRC, vous devez obligatoirement vous inscrire par internet ou par téléphone.

En terminant, je m'en voudrais de ne pas remercier M. Vincent Tanguay, D.G. à la ville de Coaticook encore pour quelques semaines, pour tout ce que tu as accompli à la ville de Coaticook, mais également pour le guide que tu as su être pour moi et pour les membres du conseil. M. Tanguay, Vincent, c'est l'homme qui est derrière plusieurs succès de la ville et je t'en suis très reconnaissant.

5.5 SIMON MADORE

Bonsoir,

Tout d'abord changement d'heure et n'oubliez pas de changer vos nouvelles batteries de détecteur de fumée, c'est important !

Tous les organismes de la ville travaillent déjà dans notre nouveau gymnase à la polyvalente.

Depuis ces nouvelles installations Acti-sports à des locaux de plus à réserver, très intéressant et surtout beaucoup moins dispendieux que Sherbrooke et Magog

Dans les sports et loisirs je vous annonce que notre nouvelle zamboni devrait arriver cette semaine, beaucoup de travail de branchement et de nouvelles fonctions à apprendre et à maîtriser.

Ce mercredi c'est l'assemblée annuelle générale du Parc de la gorge et du Parc découverte nature. Je vous invite tous à 19 h ce mercredi à la grange ronde. Bilan et budget, plus règlements généraux, activités et phase 3 pour Foresta Lumina.

Merci à Vincent pour ces six belles années passées à Coaticook.

Merci !

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir,

C.I.A.R.C

Cette année le CIARC est à sa 25e année d'existence. Le comité de la Ferme-École a fait faire une analyse de l'entreprise pour l'évaluation des forces et des défis ainsi que des opportunités dans le cadre de la planification stratégique que le comité devra se pencher au cours de la prochaine année.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Les principaux items seront :

- profil de l'entreprise
- ressource humaine
- mise en marché
- agroenvironnement
- situation économique
- efficacité de l'appareil de production

Après l'analyse du rapport, le comité aura une orientation sur le développement futur du CIARC.

RURAL

Après un hiver avec des hauts et des bas, le temps doux de la dernière semaine, les routes rurales ont dégelés très rapidement, ce qui a obligé des réparations et de restreindre la circulation de certaines d'entre elles.

EXPO

Un rappel pour ne pas oublier ce samedi LE VINS et FROMAGES DE L'EXPO-VALLÉE de la COATICOOK!

Vincent, six années ont passé très vite, cela m'a fait un grand plaisir de travailler avec toi durant ces belles années, je te souhaite BON SUCCÈS dans ton nouveau défi

6. FINANCES

16-03-33405

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2016

RÉSOLUTION 16-03-33405

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de février 2016 au montant total de 1 908 479,50 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de février 2016 comme suit :

- Fonds administration :	1 876 250,41 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	32 229,09 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33406

6.2 PAIEMENT À LA COMPAGNIE TIJARO LTÉE DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 AU MONTANT DE 31 312,48 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RAMPE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AU STADE DE BASEBALL JULIEN-MORIN

RÉSOLUTION 16-03-33406

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 3 par la compagnie Tijaro ltée pour la rampe pour personnes à mobilité réduite au stade de baseball Julien-Morin exécutés jusqu'au 9 février 2016;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Exp. de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 31 312,48 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Tijaro ltée pour la rampe pour personnes à mobilité réduite au stade de baseball Julien-Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33407

6.3 ABROGATION DU RÈGLEMENT 29-A-15 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT D'UN MONTANT DE 94 223,71 \$, MONTANT CORRESPONDANT AUX COÛTS DE LA COMPENSATION DUE PAR LES BÉNÉFICIAIRES POUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX DU DÉVELOPPEMENT DES PRÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT 36-16 RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 16-03-33407

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'était dotée du règlement 29-A-15 pour décréter un emprunt à son fonds de roulement pour un montant de 94 223,71 \$ montant correspondant aux coûts de la compensation due par les bénéficiaires pour les travaux municipaux et ce conformément au règlement 36-16 Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que les bénéficiaires ont procédé au paiement en sa totalité de la somme due pour les travaux municipaux, et ce conformément au règlement 36-16 Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'abroger le règlement 29-A-15 décrétant un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 94 223,71 \$, montant correspondant aux coûts de la compensation due par les bénéficiaires pour les travaux municipaux du développement des Prés conformément au règlement 36-16 Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33408

6.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 9 438,02 \$ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉLIE-CARRIER

RÉSOLUTION 16-03-33408

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le Centre Communautaire Élie-Carrier a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière au Centre Communautaire Élie-Carrier au même montant que la taxe foncière de l'année en cours pour l'édifice du 464, rue Merrill, bâtiment abritant ledit centre, soit au montant de 9 438,02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 9 FÉVRIER ET 9 MARS 2016

Les membres du conseil prennent acte des procès-verbaux du 9 février et 9 mars 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE FÉVRIER 2016

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de février 2016 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

16-03-33409

7.3 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 1000, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-03-33409

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de construction sur l'édifice situé au 1000, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à construire un garage dans la cour arrière afin d'abriter la génératrice;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-101;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 9 février 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction pour l'édifice situé au 1000, rue Child le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 9 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33410 7.4 REFUS À LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 184, CHEMIN ALLARD

RÉSOLUTION 16-03-33410

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 184, chemin Allard et désigné comme étant le lot numéro 2 935 410 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'un garage dans la cour avant sur la propriété riveraine au lac Lyster;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'implanter le garage conformément aux dispositions du règlement de zonage pour les terrains riverains au lac Lyster;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'implanter le garage en respectant la bande riveraine minimale de 10 mètres pour le ruisseau;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été démontré qu'il n'y a aucune possibilité de respecter les normes d'implantation en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de ne pas accorder la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 184, chemin Allard et désigné comme étant le lot numéro 2 935 410 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33411 7.5 AUTORISATION À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 644, RUE DES CHAMPS

RÉSOLUTION 16-03-33411

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 644, rue des Champs et désigné comme étant le lot numéro 5 467 278 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser la marge de recul entre la maison et le garage;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 644, rue des Champs et désigné comme étant le lot numéro 5 467 278 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser la marge de recul de 2,95 mètres au lieu d'un minimum de 3 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33412

7.6 AUTORISATION À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR UN PROJET DE LOTISSEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT MCAULEY

RÉSOLUTION 16-03-33412

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour un projet de lotissement dans le développement McAuley et désigné comme étant les lots numéro 5 853 915 et 5 853 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre pour le lot 5 853 915 une largeur de façade de rue à 21,81 mètres au lieu de 25 mètres minimum et pour le lot 5 853 909 une largeur maximale en façade de 47,78 mètres au lieu de 45 mètres maximum;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook pour un projet de lotissement dans le développement McAuley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33413

7.7 AUTORISATION À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 177, RUE VICTORIA

RÉSOLUTION 16-03-33413

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 177, rue Victoria et désigné comme étant le lot numéro 3 311 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser la somme des marges de recul latérales et la marge de recul avant de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 177, rue Victoria et désigné comme étant le lot numéro 3 311 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser la somme des marges de recul latérales et la marge de recul avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33414 7.8 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 58, RUE MAIN EST

RÉSOLUTION 16-03-33414

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande de rénovation pour sur l'édifice situé au 58, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que le projet avait déjà été recommandé dans la résolution numéro 14-12-32773 lors de l'assemblée ordinaire du 8 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que suite à un problème d'entretien, le propriétaire désire faire des modifications au projet;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-212 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 9 mars 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour l'édifice situé au 58, rue Main Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 9 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

16-03-33415 8.1 MANDAT À SOLUTIONS LINGUISTIQUES ROULEAU POUR LA RÉVISION LINGUISTIQUE DU CRIEUR PUBLIC POUR UN MONTANT DE 546 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES PAR ÉDITION DE 20 PAGES

RÉSOLUTION 16-03-33415

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook publie en collaboration avec la MRC de Coaticook le journal Le Crieur public, bulletin d'information distribué sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook à raison de 12 parutions par année;

CONSIDÉRANT ce journal a pour but premier d'informer les citoyens de la région sur différents points tels les activités et l'information municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Solutions linguistiques Rouleau pour la révision linguistique pour un montant de 546 \$ plus les taxes applicables par édition de 20 pages;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater Solutions linguistiques Rouleau pour la révision linguistique du Crieur Public pour un montant de 546 \$ plus les taxes applicables par édition de 20 pages, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 26 février 2016, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-03-33416** 8.2 MANDAT À CARBONE GRAPHIQUE POUR LE GRAPHISME DU CRIEUR PUBLIC POUR UN MONTANT DE 880 \$ PLU LES TAXES APPLICABLES PAR ÉDITION DE 20 PAGES

RÉSOLUTION 16-03-33416

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook publie en collaboration avec la MRC de Coaticook le journal Le Crieur public, bulletin d'information distribué sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook à raison de 12 parutions par année;

CONSIDÉRANT ce journal a pour but premier d'informer les citoyens de la région sur différents points tels les activités et l'information municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Carbone Graphique pour le graphisme de 12 parutions d'un bulletin de 20 pages pour un montant de 880 \$ plus les taxes applicables par édition;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater Carbone Graphique pour le graphisme du Crieur Public pour un montant de 880 \$ plus les taxes applicables par édition de 20 pages, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 2 mars 2016, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-03-33417** 8.3 MANDAT AU PROGRÈS DE COATICOOK POUR L'IMPRESSION ET LA DISTRIBUTION DU CRIEUR PUBLIC POUR UN MONTANT DE 1 930 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES PAR ÉDITION DE 20 PAGES

RÉSOLUTION 16-03-33417

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook publie en collaboration avec la MRC de Coaticook le journal Le Crieur public, bulletin d'information distribué sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook à raison de 12 parutions par année;

CONSIDÉRANT ce journal a pour but premier d'informer les citoyens de la région sur différents points tels les activités et l'information municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services du Progrès de Coaticook pour l'impression et la distribution d'un bulletin de 20 pages pour un montant de 1 930 \$ plus les taxes applicables par édition;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater le Progrès de Coaticook pour l'impression et la distribution du Crieur Public pour un montant de 1 930 \$ plus les taxes applicables par édition de 20 pages, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 2 mars 2016, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-03-33418** 8.4 NOUVELLE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MRC DE COATICOOK ÉTABLISSANT LES TÂCHES ET OBLIGATIONS RELATIVEMENT À LA PUBLICATION DU LE CRIEUR PUBLIC ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-03-33418

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et la MRC de Coaticook collaborent à la confection du Bulletin d'information citoyenne Le Crieur public à raison de 12 parutions par années;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et la MRC de Coaticook souhaitent établir un partenariat afin de déterminer les tâches et obligations de chacun pour la confection Bulletin d'information citoyenne Le Crieur public pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la responsable des communications;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'entente entre la Ville de Coaticook et MRC de Coaticook établissant les tâches et obligations du Bulletin d'information citoyenne Le Crieur public, laquelle est jointe aux présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-03-33419** 8.5 PAIEMENT AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK LA SOMME DE 7 267,73 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'INSONORISATION DANS LE CADRE DU L'OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME RIDEAU

RÉSOLUTION 16-03-33419

CONSIDÉRANT que le Pavillon des arts et de la Culture de Coaticook a procédé à l'amélioration de son système de sonorisation;

CONSIDÉRANT que la Pavillon des arts et de la culture de Coaticook a reçu une aide financière suite au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Rideau pour de l'aide à l'acquisition et à la mise à niveau d'équipement numérique mise en place par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) et le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis "RIDEAU";

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est propriétaire de la bâtisse abritant le Pavillon des arts et de la Culture de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait alors accepté de devenir un partenaire financier du Pavillon des arts et de la Culture de Coaticook conditionnellement à l'obtention d'une aide financière du programme "Rideau" pour un montant maximal de 7 500 \$;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de verser au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook l'aide financière promise suite à l'obtention d'une aide financière du programme "Rideau" pour de l'aide à l'acquisition et à la mise à niveau d'équipement numérique mise en place par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) et le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis "RIDEAU" pour un montant de 7 267,73 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33420

8.6 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES - HÔTEL QUEEN, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE PATRIMOINE EXPERTS AU MONTANT DE 33 457,73 \$ TAXES EN SUS

RÉSOLUTION 16-03-33420

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la fouille archéologique afin de récupérer les vestiges de l'hôtel Queen;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville de Coaticook doit avoir recours aux services professionnels d'archéologie afin de débiter le projet;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjudgé un contrat qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été composé et qu'ils ont procédé à l'étude qualitative de la soumission reçue;

CONSIDÉRANT que ce comité avait pour tâche :

- a) D'évaluer individuellement chaque soumission sans connaître le prix;
- b) Attribuer à la soumission, eu égard à chaque critère, un nombre de points;
- c) Établir le pointage intérimaire de chaque soumission en additionnant les points obtenus par celle-ci eu égard à tous les critères;
- d) Quant aux enveloppes contenant le prix proposé, ouvrir uniquement celles qui proviennent des personnes dont la soumission a obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 et retourner les autres, sans les avoir ouvertes, à leurs expéditeurs et ce, malgré les paragraphes 4 et 6 de l'article 573 de la loi sur les cités et villes;
- e) Établir le pointage final de chaque soumission qui a obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70, en divisant par le prix proposé le produit que l'on obtient en multipliant par 10 000 le pointage intérimaire majoré de 50.

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 1^{er} mars 2016 à 11 h à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue, soit celle de;

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE INTÉRIMAIRE	POINTAGE FINAL	PRIX	RANG
Patrimoine Experts	92	22,797	33 457,73 \$	1

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des communications d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Patrimoine Experts au montant total de 33 457,73 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour les fouilles archéologiques de l'Hôtel Queen, soit celle de la compagnie Patrimoine Experts au montant de 33 457,73 \$ taxes comprises, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la Loi sur les cités et Villes et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02.702.90.693.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33421

8.7 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 22 478 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE ET DE 6 365 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-03-33421

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33422

8.8 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AUX SCÈNEUX DU PAVILLON, DE 500 \$ À COATIC'ART, DE 500 \$ À LA CHORALE LA CLÉ DES CHANTS ET DE 200 \$ À HÉRITAGE BARNSTON

RÉSOLUTION 16-03-33422

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que les Scèneux du Pavillon, Coatic'Art, la Chorale La clé des chants et Héritage Barnston ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ aux Scèneux du Pavillon, de 500 \$ à Coatic'Art, de 500 \$ à la Chorale La clé des chants et de 200 \$ à Héritage Barnston.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

- 16-03-33423** 9.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE COATICOOK POUR LE SPECTACLE RÉGIONAL DE PATINAGE LE 9 AVRIL PROCHAIN

RÉSOLUTION 16-03-33423

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Club de patinage artistique de Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour le spectacle régional de patinage qui aura lieu le 9 avril prochain;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sport-loisirs dans leur procès-verbal du 24 février 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ au Club de patinage artistique de Coaticook pour le spectacle régional de patinage qui aura lieu le 9 avril prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-03-33424** 9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ L'ASSOCIATION DE SOCCER-FOOTBALL COATICOOK-COMPTON (ASFCC) POUR SON 28^E TOURNOI DES FRONTIÈRES QUI SE TIENDRA DU 12 AU 14 AOÛT 2016

RÉSOLUTION 16-03-33424

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association de Soccer-Football Coaticook-Compton (ASFCC) a présenté une demande d'aide financière pour son 28e tournoi des Frontières qui se tiendra du 12 au 14 août 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à l'Association de Soccer-Football Coaticook-Compton (ASFCC) pour son 28e tournoi des Frontières qui se tiendra du 12 au 14 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-03-33425** 9.3 ADDENDA À L'ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION COMMUNE D'UNE RESSOURCE HUMAINE EN LOISIR ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA MRC DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-03-33425

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook et les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville ont signé en 2009 une entente intermunicipale conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C 27.1) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C 19) pour l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5, Plage horaire, chacune des municipalités clientes s'engagent à payer à la MRC la quote-part des dépenses de la catégorie de fonctions, Agent de loisirs, qui lui est attribuée, celle-ci étant calculée en fonctions du nombre d'heures d'une plage de travail hebdomadaire de vingt-trois (23) heures réparties entre elles ;

CONSIDÉRANT que le critère de répartition servant au calcul de la quote-part doit être modifié à compter du 1er janvier 2016, puisque la Ville de Coaticook a manifesté le besoin d'une plage de travail de quatorze (14) heures et non plus de sept (7) heures ;

CONSIDÉRANT que la modification n'aura aucune incidence sur les autres clauses de l'entente, les obligations de la MRC ou des municipalités clientes ne sont pas pour autant modifiées ou diminuées ;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte un addenda à l'Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir et en fait sien comme si au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'approuver l'*Addenda* à l'entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir tel que présenté et autoriser le maire et la greffière à signer au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33426

9.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 20 000 \$ À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE COATICOOK, DE 1 500 \$ À LA MAISON DES JEUNES DE COATICOOK ET DE 1 000 \$ AU CLUB DE PLEIN-AIR DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-03-33426

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association du hockey mineur de Coaticook, la Maison des jeunes de Coaticook et le Club de Plein-air de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Coaticook, de 1 500 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook et de 1 000 \$ au Club de Plein-air de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33427 9.5 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 16-03-33427

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

16-03-33428 11.1 MANDAT À LA FIRME JUBINVILLE ET ASSOCIÉS POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS, L'APPEL D'OFFRES ET LA SURVEILLANCE DE CHANTIER LORS DE LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE INDUSTRIEL SITUÉ SUR LA RUE MERRILL

RÉSOLUTION 16-03-33428

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook va procéder cette année à la réfection de la toiture du Complexe industriel situé sur la rue Merrill;

CONSIDÉRANT que des plans et devis sont nécessaires pour procéder à cet ouvrage;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Jubinville et associés au montant total de 13 857,53 \$, taxes exclues;

CONSIDÉRANT que cette offre vise à faire les plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance de chantier afin de réaliser le projet mentionné;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, soit d'accepter ladite offre de la firme Jubinville et associés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de mandater la firme Jubinville et associés pour la réalisation des plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance de chantier afin de réaliser le

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

projet mentionné, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de service du 23 février 2016, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33429

11.2 DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR L'INSTALLATION D'UN QUAI AU LAC LYSER

RÉSOLUTION 16-03-33429

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend à l'installation d'un quai au lac Lyster;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être émis avant de procéder auxdits travaux;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation doit contenir un engagement de la Ville de Coaticook quant à l'émission d'une attestation de conformité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU:

- D'acquitter la somme de 569 \$ pour la présentation de ladite demande auprès du ministère des Finances Québec; et
- D'autoriser monsieur Jean-Yves Roy, chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, à signer et à soumettre, pour et au nom de la Ville de Coaticook, tous documents concernant la demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation dans le cadre du projet pour l'installation d'un quai au lac Lyster, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33430

11.3 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION VOIRIE DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN BILODEAU

RÉSOLUTION 16-03-33430

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook demande des soumissions pour des travaux de réfection du chemin Bilodeau;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjudgé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal local et la publication sur le système électronique SEAO, tout contrat comportant une dépense de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation obligeant les municipalités à faire un estimé écrit avant d'aller en appel d'offres pour tout contrat de plus de 100 000 \$;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

- D'autoriser le chef de division voirie à procéder à un appel d'offres pour des travaux de réfection du chemin Bilodeau, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook; ET
- De requérir du chef de division voirie de produire au conseil municipal un estimé écrit détaillant le coût des dépenses encourues pour la réalisation du contrat relatif à cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33431

11.4 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE D'UN BALAI RAMASSEUR S'INSTALLANT SUR LE CHARGEUR AVANT DE TYPE JOHN DEERE 624K, ANNÉE 2010, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE LONGUS ESTRIE (8348871 CANADA INC.) AU MONTANT DE 37 898 \$ TAXES EN SUS

RÉSOLUTION 16-03-33431

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture d'un balai ramasseur s'installant sur le chargeur avant de type John Deere 624K, année 2010;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 7 mars 2016 à 10 h 30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit celles de;

Soumissionnaires	Taxes en sus
Longus Estrie (8348871 Canada inc.)	37 898,00 \$
Nortrax Québec inc.	38 194,42 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Longus Estrie (8348871 Canada inc.) au montant total de 37 898 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'au fonds de roulement le budget prévu pour cet achat est de 32 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'un balai ramasseur s'installant sur le chargeur avant de type John Deere 624K, année 2010, soit celle de la compagnie Longus Estrie (8348871 Canada inc.) au montant de 37 898 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la Loi sur les

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

cités et Villes et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33432

11.5 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'ACHAT DE TRANSFORMATEUR, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CARTE INTERNATIONAL INC. AU MONTANT DE 75 969 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 16-03-33432

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'achat de transformateurs;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 1^{er} mars 2016 à 10 h à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue, soit celle de;

SOUMISSIONNAIRES	Montant Taxes en sus
------------------	-------------------------

Carte International inc.	75 969 \$
--------------------------	-----------

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division Hydro-Coaticook d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Carte International inc. au montant total de 75 969\$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'achat de transformateurs, soit celle de la compagnie Carte International inc. au montant de 75 969 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la Loi sur les cités et Villes et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04.150.05.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33433

11.6 RÉQUISITION AU MONTANT DE 5 300 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DE L'ÉQUIPEMENT SUR UN TRACTEUR AFIN D'EFFECTUER L'ENTRETIEN DES PISTES CYCLABLES ET L'ANNEAU GLACÉ

RÉSOLUTION 16-03-33433

CONSIDÉRANT que la Ville veut effectuer l'entretien des pistes cyclables et l'anneau glacé;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour de l'équipement sur un tracteur afin d'effectuer lesdits entretiens;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Les Équipements Wil-Be inc. au montant de 5 300 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Les Équipements Wil-Be inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour de l'équipement sur un tracteur afin d'effectuer l'entretien des pistes cyclables et l'anneau glacé auprès de la compagnie Les Équipements Wil-Be inc. au montant de 5 300 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33434

11.7 RÉQUISITION AU MONTANT DE 12 350 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉFECTION DE LA SURFACE DU TERRAIN DE BASKETBALL AU PARC LAURENCE

RÉSOLUTION 16-03-33434

CONSIDÉRANT que la surface du terrain de basketball du parc Laurence doit être refaite;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour la réfection de ladite surface;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Bourassa Sport Technologie inc. au montant de 12 350 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs bâtiments et espaces verts, concernant l'offre de la compagnie Bourassa Sport Technologie inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour la réfection de la surface du terrain de basketball au parc Laurence auprès de la compagnie Bourassa Sport Technologie inc. au montant de 12 350 plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33435

11.8 RÉQUISITION AU MONTANT DE 23 437,26 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES DÉCORATIONS DE NOËL DES RUES MAIN, CHILD ET WELLINGTON

RÉSOLUTION 16-03-33435

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a fait l'achat de décoration de Noël des rues Main, Child et Wellington;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Leblanc Illuminations Canada au montant de 23 437,26 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Leblanc Illuminations Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour les décorations de Noël des rues Main, Child et Wellington auprès de la compagnie Leblanc Illuminations Canada au montant de 23 437,26 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-830-00-601.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33436

11.9 RÉQUISITION AU MONTANT DE 17 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'AJOUT DE SALLES DE TOILETTES À LA CASERNE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 16-03-33436

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu de faire l'ajout de salles de toilettes à la caserne de Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits ajouts;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Tijaro Itée au montant de 17 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Tijaro Itée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour l'ajout de salles de toilettes à la caserne de Baldwin auprès de la compagnie Tijaro Itée au montant de 17 000 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33437

11.10 RÉQUISITION AU MONTANT DE 14 634 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DIVERS PANNEAUX DE SIGNALISATION

RÉSOLUTION 16-03-33437

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin de divers panneaux de signalisation pour l'année 2016;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef voirie a présenté une réquisition pour lesdits panneaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Martech inc. au montant de 14 634,80 \$ plus les taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Martech inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour divers panneaux de signalisation auprès de la compagnie Martech inc. au montant de 14 634,80 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

16-03-33438

13.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE POUR LA TENUE DE LA SOIRÉE RÉGIONALE DE RECONNAISSANCE DE LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2016

RÉSOLUTION 16-03-33438

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour la tenue de la soirée régionale de reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole qui se tiendra du 10 au 16 avril prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- D'octroyer une aide financière de 500 \$ au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook pour la tenue de la soirée régionale de reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole en 2016, ET;
- De défrayer les dépenses engendrées pour la participation des bénévoles que la Ville de Coaticook a invités audit souper des bénévoles de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16-03-33439 14.1 EMBAUCHE DE MADAME CAROLE MASSON AU POSTE DE PRÉPOSÉE À LA CAISSE

RÉSOLUTION 16-03-33439

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de combler le poste de préposé à la caisse qui est présentement vacant;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage interne de l'ouverture du poste de préposée à la caisse, une personne a appliqué, soit madame Carole Masson;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'embaucher madame Carole Masson à titre de préposée à la caisse à compter du 14 mars 2016 le tout conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, soit l'échelon 2 de la classe 1 immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33440 14.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À LA FONDATION CÉGEP DE SHERBROOKE

RÉSOLUTION 16-03-33440

CONSIDÉRANT la fréquentation importante du Cégep de Sherbrooke par les citoyens de la ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'ensemble de la région de contribuer à l'essor de cet établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à la Fondation du Cégep de Sherbrooke pour la soutenir dans ses activités et dans l'amélioration des services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33441 14.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 5 000 \$ À L'EXPOSITION DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK

RÉSOLUTION 16-03-33441

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que l'Exposition Vallée de la Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour l'édition 2016 de leur festival;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à l'Exposition Vallée de la Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-24 (2016) INTITULÉ : RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES NOUVEAUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ À COMPTER DU 1ER AVRIL 2016 ET REFONDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-23 (2015) ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-24 (2016)

La conseillère Sylviane Ferland donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 18-24 (2016) intitulé : Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2016 et refondant le règlement numéro 18-23 (2015).

L'objet de ce règlement est de fixer de nouveaux tarifs d'électricité qui seront effectifs à compter du 1er avril 2016 afin de s'ajuster aux tarifs d'Hydro-Québec.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 18-24 (2016), une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours francs avant son adoption.

15.2 AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-54 (2016) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE COATICOOK CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA ZONE À RISQUE ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Avis de motion est donné par Raynald Drolet, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-54 (2016) modifiant le règlement de zonage.

Celui-ci a pour objet de favoriser la diversification de l'offre d'hébergement sur le territoire municipal en autorisant les résidences de tourisme dans les zones RA-103, C-104, RB-106, RB-108, RC-206(P), RB-607(P), RB-406(P), RB-407(P), RB-408(P), RC-410(P), RA-605, RB-612, RB-413 et RB-414; en autorisant les gîtes du passant dans les zones RA-415 et RA-605 et en permettant l'hébergement en établissement d'enseignement dans la zone P-311. Le règlement a également pour objet de hausser le montant des amendes en cas d'infraction au règlement de zonage.

16-03-33442

15.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-54 (2016) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AUTORISATION DE CERTAINES CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL

RÉSOLUTION 16-03-33442

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend favoriser la diversification de l'offre d'hébergement sur le territoire municipal en permettant, dans certaines zones, les résidences de tourisme, les gîtes du passant et l'hébergement en établissement d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend hausser le montant des amendes en cas d'infraction au règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 6-1-54 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage concernant l'autorisation de certaines catégories d'établissement d'hébergement touristique sur le territoire municipal, ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 11 avril 2016, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-55 (2016) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE COATICOOK CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA ZONE À RISQUE ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Avis de motion est donné par Luc Marcoux, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-55 (2016) modifiant le règlement de zonage.

Celui-ci a pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook en intégrant à la réglementation une nouvelle délimitation de la zone à risque d'inondation dans le secteur du lot numéro 3 311 423, localisé en bordure de la rue Child.

16-03-33443

15.5 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-55 (2016) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE COATICOOK CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA ZONE À RISQUE D'INONDATION

RÉSOLUTION 16-03-33443

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook a procédé à une modification du schéma d'aménagement révisé afin d'y intégrer une nouvelle modification de la zone inondable dans le secteur du lot numéro 3 311 423, en bordure de la rue Child;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, suite à cette modification, la municipalité doit modifier son règlement de zonage de manière à assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé modifié;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-1-55 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook concernant la délimitation de la zone à risque d'inondation, ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 11 avril 2016, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33444

15.6 DÉPÔT DU CERTIFICAT ATTESTANT L'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-185 (2016) POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ET DE L'ÉQUIPEMENT À NEIGE

RÉSOLUTION 16-03-33444

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement d'emprunt, la greffière dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement d'emprunt 29-185 (2016), il y a eu tenue d'un registre le 14 mars 2016;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant des procédures d'enregistrement fut préparé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement tenues le 14 mars 2016 concernant le règlement d'emprunt 29-185 (2016) pour l'achat d'un camion 10 roues et de l'équipement à neige;

DE constater que sur une possibilité de 7006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 1 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire, et qu'en conséquence, le règlement d'emprunt 29-185 (2016) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33445

15.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-184 (2016) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 443 244 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 147 SUD

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 16-03-33445

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder au prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 147 Sud en 2016;

CONSIDÉRANT que le coût total de ces travaux est estimé à 443 244 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement no 29-184 fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 8 février 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 29-184 (2016) décrétant une dépense de 443 244 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 147 Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33446

15.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-186
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 204 766 \$ POUR LA RÉFECTION
DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLUTION 16-03-33446

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la réfection de la toiture de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 29-186 fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 8 février 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 29-186 décrétant une dépense de 204 766 \$ pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33447

15.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-187 (2016) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 243 265 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE MERRILL

RÉSOLUTION 16-03-33447

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la réfection de la toiture du complexe Merrill;

CONSIDÉRANT que le coût total de cet achat est estimé à 243 265 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 29-187 (2016) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 8 février 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le règlement d'emprunt numéro 29-187 (2016) décrétant une dépense de 243 265 \$ pour la réfection de la toiture du complexe Merrill.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33448

15.10 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM330 (2016), RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM330 (2015) ET AUTRES AMENDEMENTS RELATIFS AU STATIONNEMENT

RÉSOLUTION 16-03-33448

ATTENDU qu'en vertu de l'article 415 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité locale a le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU que la Ville de Coaticook souhaite modifier son règlement existant soit le règlement 12-5 RM330 (2015) ;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM330 (2015) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 8 février 2016 ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM330 (2016), règlement abrogeant le règlement numéro 12-5 RM330 (2015) et autres amendements relatifs au stationnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33449

15.11 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-53 (2016)
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE CONCERNANT LES NORMES DE HAUTEUR ET
D'IMPLANTATION AINSI QUE LA DÉLIMITATION DES ZONES
DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT MCAULEY (ZONES
RB-318, RA-319 ET RB-320)

RÉSOLUTION 16-03-33449

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les normes de hauteur et d'implantation dans les zones constituant le développement McAuley afin de tenir compte des contraintes découlant de la topographie caractérisant ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la délimitation des zones, dans ce même secteur, afin de marquer une distinction entre les zones de faible densité et celles de moyenne densité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 8 février 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-53 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes de hauteur et

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

d'implantation ainsi que la délimitation des zones dans le secteur du développement McAuley (zones RB-318, RA-319 et RB-320).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16-03-33450

16.1 NOMINATION DE MONSIEUR FRANÇOIS FRÉCHETTE À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-03-33450

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général de la Ville de Coaticook a été libéré par le départ de l'employé attribué à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer son remplaçant à compter du 4 avril 2016 et de fixer son traitement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

- De nommer M. François Fréchette au poste de directeur général de la Ville de Coaticook à compter du 4 avril 2016 et de fixer son traitement le tout conformément au contrat de travail à intervenir entre ce dernier et la Ville de Coaticook;
- De le nommer à titre de greffier adjoint, dans le cas d'une absence de la greffière; ET
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33451

16.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE AUPRÈS DU CONSEIL SPORT ET LOISIR DE L'ESTRIE (CSLE) POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLUTION 16-03-33451

CONSIDÉRANT que le Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) est un organisme régional voué au développement du loisir et du sport et qui s'adresse aux municipalités, institutions scolaires et aux organismes de bénévoles;

CONSIDÉRANT qu'être membre du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) permet de profiter de programmes reconnus, d'avoir accès à des services reliés aux sports et loisirs, de mettre en commun les compétences et de se doter d'une force collective et d'une voie commune porteuse de nos intérêts auprès de diverses instances;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de renouveler l'adhésion de la Ville de Coaticook auprès du Conseil sport et loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-03-33452

16.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À ÉVÉNEMENT DE LUTTE AMATEUR (ELA) AU MONTANT DE 1 000 \$ POUR LA RÉALISATION D'UN GALA DE LUTTE AU PROFIT D'UN ENFANT

RÉSOLUTION 16-03-33452

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que les organisateurs de l'Événement de lutte amateur de Coaticook (ÉLA) a présenté une demande d'aide financière pour la tenue d'un gala de lutte à Coaticook le 30 avril prochain;

CONSIDÉRANT que les profits de cette soirée seront remis à un enfant de notre région;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière à Événement de lutte amateur (ELA) au montant de 1 000 \$ pour la réalisation d'un gala de lutte au profit d'un enfant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

16-03-33453

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 16-03-33453

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la
APPUYÉ PAR la

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bertrand Lamoureux, maire

Geneviève Dupras, greffière